

Des filtres à l'entrée des universités contre l'échec ?

ENSEIGNEMENT L'échec au « passeport pour le bac » est rarement bon signe

- ▶ Le débat sur l'instauration d'un filtre à l'entrée des études est récurrent.
- ▶ Une étude commune à trois universités montre qu'une corrélation peut être effectuée entre test d'entrée non contraignant et réussite en première bac.

Faut-il généraliser l'installation de filtres à l'entrée des études supérieures ? La question revient de manière récurrente depuis des décennies. Elle se fait toutefois plus pressante dans un contexte où se croisent un quasi libre accès sur la base du certificat de fin d'études secondaires, un coût à l'entrée tout à fait abordable, des taux d'échec très élevés et un dé-financement du système.

État des lieux

Si la seule évocation d'un filtre fait hurler les tenants du libre accès inconditionnel, elle trouve écho chez d'autres. Aussi, Jean-Claude Marcourt (PS), le ministre de l'Enseignement supérieur, a mandaté trois universités – l'ULiège, l'UNamur et l'ULB – pour l'éclairer sur les « dispositifs de tests et de filtres des étudiants ». Il s'agit bien, ici, d'éclairer les décideurs qui, sauf surprise, n'ont pour l'heure aucune intention de généraliser ces pratiques, qu'il s'agisse d'examen d'entrée, de test non contraignant ou de concours en fin de première année. Pour mémoire, seules les écoles supérieures des arts et les facultés de médecine, de sciences vétérinaires, d'ingénieurs imposent aujourd'hui un examen d'entrée ou un concours. A l'inverse, l'immense majorité des étudiants a accès au cursus de son choix sans autres formalités qu'une inscription et un paiement de minerval.

Au-delà d'un état des lieux de ce qui se fait ailleurs dans le monde, les coordinateurs de recherche – Pascal Detroz pour l'ULiège, Catherine Dehon pour l'ULB et Marc Romainville pour l'UNamur ont tiré d'intéressantes leçons des « passeports pour le bac » instaurés, à l'initiative de l'UNamur, dans plusieurs universités belges en croisant les résultats présentés en début de cursus avec la réussite en fin d'année.

Pour comprendre, rappelons d'abord ce que sont ces passeports. « *Il existe, dit Marc Romainville professeur à l'UNamur, des différences importantes de maîtrise des attendus à l'entrée de l'université. C'est le quasi-marché scolaire – avec ses écoles élitistes, ses écoles classiques et ses écoles de relégation – qui génère de telles différences entre les acquis.* » Le « passeport pour le bac », avec des tests spécifiques à chaque filière universitaire, mesure le niveau de ces prérequis : les sciences pour les filières scientifiques, les maths pour l'informatique et l'économie, le français pour les romanes... S'y ajoutent des tests de compétences transversales. En quelques jours, les étudiants reçoivent un feedback qui pointe leurs lacunes éventuelles et les invite à profiter de séances de médiation/remise à niveau organisées par l'université. Un retour est également effectué vers les professeurs concernés pour les informer du niveau de leurs nouveaux étudiants.

Dans la présente recherche, le test a été détourné de sa mission première : si ce passeport avait été un outil de sélection, aurait-il permis de prédire l'échec et la réussite ? Disons d'emblée que la réponse est positive, à tout le moins pour ce qui concerne l'échec. La preuve avec le passeport de mathématiques proposé à la rentrée 2015 à 208 étudiants débutant un cursus en sciences économiques, sachant d'ailleurs que la maîtrise des maths est essentielle dans cette discipline. Qu'observe-t-on ? Que près de la



L'idée d'un « passeport pour le bac » n'est pas d'empêcher l'accès aux études mais de permettre la remise à niveau des étudiants en difficulté. © ARNOLD / ASAP

moitié, 48 % exactement, échoue (moins de 10/20) au test de connaissances requises pour entamer sereinement leur cursus universitaire. Que ces 48 % se décomposent entre une part de 41 % qui échoueront en fin d'année (moins de 60 crédits) et une autre de 7 % qui vont malgré tout réussir. À propos de ces derniers, on parle de « faux négatifs » : « *Malgré l'échec au test, ils sont en réalité capables d'acquiescer 60 crédits dès leur première année universitaire. C'est embêtant mais c'est très peu par rapport aux moyens de l'enveloppe constante et aux moyens consacrés à des tentatives désespérées de remédiation. Par ailleurs, en cas de transformation du passeport en parcours d'admission, ce taux de faux négatifs serait certainement inférieur car on peut estimer que les étudiants s'y seraient mieux préparés.* »

La réussite ne prédit pas le succès

À l'inverse, et c'est important, la réussite du passeport ne prédit pas, avec certitude, un succès en fin de première an-

née universitaire : ce groupe se partage environ fifty-fifty entre réussite à 60 crédits et échec total ou partiel. Notons encore que c'est dans ce groupe que les scientifiques appellent les faux positifs, un tiers n'emmagasine pas les 45 crédits nécessaires au passage dans l'année supérieure. Notons enfin, que des passeports pratiqués dans d'autres secteurs montrent des résultats similaires.

« *Le but à ce stade, conclut le professeur Romainville, n'est pas de mettre des barrières par principe mais au minimum d'informer ceux qui ont effectivement très peu de chance de réussite. La question à se poser est celle-ci : est-ce sérieux de se lancer dans un tel parcours lorsque la probabilité de succès est effectivement faible ? Si la réponse est non, sachant que c'est souvent moins de la faute des étudiants que du système scolaire, il faut les prendre en charge, avec par exemple une année de propédeutique, et pas nécessairement leur fermer l'accès.* » ■

ÉRIC BURGRAFF

LE MINISTRE

Un retour rapide primordial

« Cette étude a montré que derrière le vocable « filtre à l'entrée des études supérieures » se cache une multitude de réalités différentes et contrastées, a avancé en commission le ministre de l'Enseignement supérieur, Jean-Claude Marcourt (PS), en réaction à la présentation de cette étude. Des tests à l'entrée constituent des informations précieuses concernant l'échec pour la suite du cursus. Ils permettraient d'accompagner rapidement certains étudiants à travers des remédiations ou une réorientation. Cette étude a également montré tout l'intérêt de développer une base de données commune, comme celle du projet e-Paysage qui a déjà été initié il y a plusieurs années. Autre conclusion : il est essentiel de déterminer le plus tôt possible dans le parcours étudiant quels sont les problèmes qu'ils rencontrent, et surtout, il est primordial d'effectuer un retour efficace vers ces étudiants afin de les aider le plus rapidement possible. »

M.T.H.

l'expert « Ne pas faire comme si ce problème n'existait pas »

ENTRETIEN

Marc Romainville est professeur à l'UNamur où il est notamment responsable du service de pédagogie universitaire. C'est lui qui a rédigé le rapport final du groupe de travail relatif au « tronc commun » dans le cadre du Pacte pour un enseignement d'excellence.



Marc Romainville, responsable du service de pédagogie universitaire à l'UNamur. © DR.

Selon la conclusion de votre étude, il existe une adéquation entre la maîtrise des prérequis et la réussite universitaire. Ne pas être averti de ces prérequis semble rendre plus lente la réussite universitaire...

Une lenteur qui semble s'aggraver avec le système Marcourt. Les données ne sont pas encore complètes, mais les étudiants qui ont entamé leur premier parcours dans le cadre du décret Paysage devraient être sortis en juin dernier, s'ils ont bien réussi leur parcours en cinq ans. Or, on constate que les études ont globalement tendance à s'allonger... Ni pour l'étudiant ni pour la société, il n'est concevable que les études soient deux fois plus longues que prévu.

Quelle solution mettre en place ?

Soyons clairs : le but n'est pas d'empêcher les gens d'étudier en les sélectionnant. L'objectif est que ceux qui ont peu de chances de réussir au vu de la faiblesse de leurs prérequis soient au moins informés et puissent bénéficier d'un accompagnement ciblé. Dans cette optique, ce que le système français a mis en place est intéressant : l'application Parcoursup recueille et gère les souhaits d'orientation des futurs étudiants du supérieur avant d'analyser leurs demandes. Trois types de réponses sont possibles : « oui », « non » et « oui, si... ». C'est cette dernière qui est la plus intéressante. Elle autorise l'inscription dans la filière choisie à condition de suivre un module supplémentaire ou de prendre un cours en complément, par exemple. C'est l'idée qu'il faut prendre ces étudiants en charge via des actions spécifiques par un système « d'accompagnement de l'orientation ».

Quelles seraient vos recommandations pour la politique ?

Eviter de faire l'autruche, de faire comme si ce problème n'existait pas. Si la France, un pays voisin, qui a, quoi qu'on en dise, des structures et mentalités assez proches des nôtres, a pu le faire... Je ne vois pas pourquoi nous ne parviendrions pas à mettre quelque chose de similaire en place. Pour faire un parallèle, le décret Inscription est une forme de carte scolaire, mais adaptée à la culture belge. Le parent a toujours le choix de l'école, mais c'est ensuite l'Etat qui régule les choix en fonction de ce qu'il y a de meilleur, tant pour l'individu que pour le système global. C'est l'objectif du décret Inscription, sur la base du constat qu'à un moment donné, la liberté totale conduit à une trop forte ségrégation des établissements. Il faut donc que l'Etat, qui en a le droit, régule aussi ces choix. On pourrait imaginer une formule équivalente pour l'entrée à l'université. Un système où l'on respecte les droits individuels et le libre accès, ce libre accès étant accompagné et intégré. Pris en charge, d'une certaine manière. Aujourd'hui, avec le système du libre accès universitaire, les cohortes des premières années sont gigantesques. Dans le contexte financier actuel et vu le taux important d'échec, l'investissement dans les auditoires est important. Malgré l'espoir que tous les étudiants réussissent, on ne peut que constater une grande perte à la fin de la première année. Un total libre accès n'est peut-être pas forcément socialement plus juste qu'un système d'accompagnement de l'orientation préalable. ■

Propos recueillis par MARIE THIEFFRY